

LE FRANCO-CANADIEN,

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

J. Bourguignon, Imprimeur-Propriétaire.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

L'OPINION DE LA FRANCE SUR L'AFFAIRE DU TRENT.

M. THOUVENEL A M. MERCIER.

(Ministère des affaires étrangères,
Paris, 3 décembre 1861.)

Monsieur — L'arrestation de MM. Mason et Slidell, à bord du paquebot anglais Trent, par un croiseur américain, a causé en France, sinon la même émotion qu'en Angleterre, du moins une surprise et une sensation extrême.

Le sentiment public s'est aussitôt préoccupé de la légalité et des conséquences d'un pareil acte, et l'impression qui en est résultée n'a pas été un seul instant douteuse.

Le fait a paru tellement en désaccord avec les règles ordinaires de la loi internationale, que l'on a cru devoir en rejeter la responsabilité exclusive sur le commandant du *San Jacinto*.

Il ne nous est pas encore donné de savoir si cette supposition est fondée, et le gouvernement de l'empereur a en conséquence à examiner aussi la question soulevée par l'enlèvement des deux passagers du *Trent*.

Son désir de contribuer à prévenir un conflit peut-être imminent entre deux puissances ennemies, qui est animée de sentiments également amicaux, et le devoir de maintenir certaines principes essentiels à la sécurité des neutres, afin de mettre son propre pavillon à l'abri de toute attaque, ont convaincu, après mûre réflexion, qu'il ne pouvait garder entièrement le silence en cette circonstance.

Si, à notre profond regret, le cabinet de Washington était disposé à approuver la conduite du commandant du *San Jacinto*, ce serait en considérant MM. Mason et Slidell comme des ennemis, ou en ne voyant en eux que des rebelles. Dans l'un comme dans l'autre cas, il y aurait oublié extrêmement notablement sous le pavillon neutre de l'Angleterre, et nous ne pouvons toujours trouver les États-Unis d'accord avec nous.

A quel titre, en effet, le croiseur américain aurait-il, dans le premier cas, arrêté MM. Mason et Slidell? Les États-Unis ont-ils unis avec nous, dans les traités conclus entre les deux pays, que la liberté du pavillon s'étend aux personnes qui se trouvent à bord, fussent-elles ennemies de l'une des deux parties, à moins qu'il ne s'agisse de militaires actuellement au service de l'ennemi.

MM. Mason et Slidell étaient donc, en vertu de ce principe que nous n'avons jamais prouvé de difficulté à faire insérer dans nos traités d'amitié et de commerce, en parfaite liberté sous le pavillon neutre de l'Angleterre. On ne prétendra sans doute pas qu'ils aient été considérés comme contrebande de guerre. Ce qui constitue la contrebande de guerre n'est pas encore, et est vrai, exactement réglé; les définitions ne sont pas absolument les mêmes pour toutes les puissances; mais, en ce qui touche aux personnes, les stipulations spéciales que l'on trouve dans les traités, relativement aux militaires, établissent clairement le caractère de ceux qui peuvent être saisis par des belligérants.

Il n'est pas besoin de démontrer que MM. Slidell et Mason ne pouvaient être assimilés des personnes de cette catégorie.

Il reste donc uniquement à invoquer, comme explication de leur capture, le prétexte qu'ils étaient porteurs de dépêches officielles de l'ennemi; — mais c'est le moment de rappeler une circonstance qui donne toute cette affaire, et qui rend injusti-

fiable la conduite du croiseur américain. Le *Trent* n'avait pas pour destination un point appartenant à l'un des belligérants; il portait à un pays neutre sa cargaison et ses passagers; de plus, c'était dans un port neutre qu'il les avait pris.

S'il était admissible que, dans de telles conditions, le pavillon neutre ne couvre pas entièrement les marchandises et les personnes qu'il transporte, son immunité ne serait plus guère qu'un vain mot. A tout moment le commerce et la navigation des puissances tierces auraient à souffrir des relations les plus innocentes et même les plus indirectes avec l'un ou l'autre des belligérants. Ceux-ci ne se trouveraient plus seulement avoir le droit d'exiger des neutres une entière impartialité, et d'interdire toute immixtion de leur part dans des actes d'hostilité; ils imposeraient à la liberté de son commerce et de sa navigation des restrictions que la loi internationale moderne a refusé d'admettre comme légitimes; nous retomberions, en un mot, dans les pratiques vexatoires contre lesquelles, à d'autres époques, nulle puissance n'a protesté plus vivement que les États-Unis.

Si le cabinet de Washington veut simplement considérer les deux personnes arrêtées comme des rebelles, qu'il est toujours légal de saisir, la question, pour être placée sur un terrain différent, ne saurait cependant être résolue en faveur du commandant du *San Jacinto*. Il y aurait, dans ce cas, méconnaissance du principe qui fait d'un navire une portion de territoire de la nation dont il porte le drapeau, et violation de cette immunité qui interdit en conséquence à un souverain étranger d'y exercer sa juridiction. Il n'est certainement pas nécessaire de rappeler avec quelle énergie le gouvernement des États-Unis, en toute circonstance, maintient cette immunité et le droit d'asile qui en est la conséquence.

Ne désirant pas entrer dans une discussion plus approfondie des questions que soulève la capture de MM. Mason et Slidell, je pense en avoir dit assez pour établir que le cabinet de Washington ne saurait, sans porter atteinte aux principes que toutes les nations neutres sont également intéressées à faire respecter, et sans se mettre en contradiction avec sa propre conduite jusqu'ici, donner son approbation au procédé du commandant du *San Jacinto*.

En l'état des choses, il ne saurait évidemment, dans notre manière de voir, hésiter sur la détermination qu'il a à prendre.

Lord Lyons est chargé de présenter la demande de satisfaction que le cabinet anglais est dans la nécessité de requérir formellement, et qui consiste dans la relaxation immédiate des personnes prises à bord du *Trent*, et dans l'envoi d'explications qui enlèvent à cette acte son caractère offensant pour le drapeau britannique. Le gouvernement fédéral obéissant à ces requêtes, en cherchant en vain dans quel but, dans quel intérêt, il risquerait de provoquer, par une attitude différente, une rupture avec la Grande-Bretagne.

Quand à nous, nous verrions dans ce fait une complication déplorable à tous égards des difficultés avec lesquelles le cabinet de Washington est déjà aux prises, et un précédent de nature à inquiéter sérieusement toutes les puissances qui se tiennent en dehors de la lutte actuelle. Nous croyons donner une preuve de loyale amitié au cabinet de Washington, en ne lui laissant pas ignorer notre manière de voir. Je vous prie donc, monsieur, de saisir la première occasion pour vous en ouvrir franchement à

M. Seward, et, s'il vous le demande, de lui envoyer copie de cette dépêche.

Recevez etc.

(Signé) THOUVENEL.

M. SEWARD A M. MERCIER.

Département d'État }
Washington, 27 déc. 1861. }

Monsieur — J'ai soumis au Président la copie que vous avez bien voulu me remettre d'une dépêche à vous adressée en date du 3 décembre courant, au sujet de l'acte récent du capitaine Wilkes, en arrêtant certaines personnes à bord du paquebot de la malle britannique le *Trent*.

Avant toutefois de recevoir cette communication, le Président avait décidé la solution à donner à cette question, qui a causé tant d'anxiété en Europe. Cette solution de la question rend, je crois, superficielle toute discussion en réponse aux commentaires de M. Thouvenel. Je suis néanmoins autorisé à dire que M. Thouvenel n'était pas dans l'erreur en supposant tout d'abord que le gouvernement des États n'a agi dans aucun esprit de dédain pour les droits ou les susceptibilités de la nation britannique; et qu'il a également en raison de supposer que les États-Unis justifieraient, par leur conduite en cette occasion, le rôle qu'ils ont si longtemps soutenu d'avocats des principes les plus libéraux de neutralité dans la guerre maritime.

Quand le gouvernement français en viendra à connaître en détail les vues de ce gouvernement et celles du gouvernement de la Grande-Bretagne sur le sujet actuellement en question, et à les comparer avec les vues exprimées par M. Thouvenel de la part de la France, il s'apercevra probablement que, tout en admettant que ces trois puissances sont animées d'un même désir pour l'établissement de principes favorables au droit des neutres, il n'y a cependant pas entre elles, relativement à l'application de ces principes, un accord aussi complet que cela serait à souhaiter pour assurer ce but important.

Le gouvernement des États-Unis sera heureux si l'occasion qui a donné lieu à cette correspondance peut-être mise à profit, pour amener un accord mieux défini sur l'ensemble de la question, entre toutes les puissances maritimes.

Veillez assurer M. Thouvenel que ce gouvernement apprécie la franchise de ses explications, et l'esprit d'amitié et de bon vouloir envers les États-Unis, dans lequel elles ont été formulées.

C'est pour les États-Unis un plaisir sincère que d'échanger les assurances d'une amitié qui a son origine dans les souvenirs les plus sacrés de l'histoire des deux pays.

Je saisis l'occasion, monsieur, etc.

(Signé) WM. H. SEWARD.

Destruction de la ville de Pontelandolfo.

— Pendant la tourmente des événements les nouvelles tourmentées, le mort se multiplie dans l'imagination du vulgaire, la terreur prend mille formes variées, le silence paralyse la langue du citoyen qui craint en se plaignant d'être soupçonné, et la confusion arrive à un tel degré, qu'à Naples même, je ne pouvais parvenir à connaître le traitement infligé à Pontelandolfo, ville de 5,000 habitants.

— Afin de vérifier les faits de mes propres yeux, j'ai été obligé d'entreprendre un voyage, mais je ne pourrai jamais exprimer les sentiments dont je fus agité à la vue de cette ville incendiée. J'en approchai avec quel-

que amis sans voir personne, excepté quelques paysans qui nous regardaient d'un oeil hagard. Le maire étant venu nous rejoindre, nous surprimes quelque rare habitant que l'amour du pays rivait encore à sa maison en ruines, et nous nous avançâmes au milieu de chemins déserts. A droite et à gauche, il n'y avait que des murs vides et noirs; on avait mis le feu aux meubles entassés dans les rez-de-chaussées, dont les toits avaient été dévorés par les flammes, et des fenêtres on voyait le ciel.

— Nous rencontrâmes par-ci par-là des monceaux de pierres écroulées; mais on ne défendit d'aller plus loin, où les édifices étayés menaçaient de tomber à chaque instant. On me donna l'hospitalité dans l'une des trois maisons qui avaient été épargnées par ordre supérieur; mais vis-à-vis de nous était la maison où pluôt le palais Gogliotti, incendié et démol.

— Tout un ancien musée d'objets d'art et de médailles avait disparu dans les flammes; tous les bijoux s'étaient perdus au milieu des décombres.

— Qui peut dire toutes les douleurs de cette ville? Quand je voulais mieux voir le spectacle caché des afflictions domestiques, on m'amena M. Rinaldi, et j'en fus épouventé. Il était pâle, grand et distingué, mais sur son noble visage on voyait des yeux à demi éteint qui nous montraient qu'il avait été frappé par un de ces malheurs inaccessibles à toute consolation humaine.

— J'ose à peine murmurer que ce n'était pas ainsi que nous entendions la liberté italienne. Je ne demande rien, me répondit-il et nous fumes tous silencieux. Le malheureux avait deux fils, dont l'un était avocat et l'autre négociant. Tous les deux avaient aimé de loin la liberté du Piémont, et en apprenant que les Piémontais approchaient, puisque c'est ainsi que l'on appelle dans le pays les troupes italiennes, ils accoururent à leur rencontre.

— Pendant que les soldats avançaient militairement, les pillards qui les suivent les débordent bien et les dépassent. Les deux Rinaldi sont pris, forcés de se racheter; ils donnent l'argent demandé et bientôt après ils se voient condamnés à être fusillés immédiatement. L'un des deux tombe inanimé; l'autre vivait encore avec neuf balles dans le corps; un capitaine improuvait à genoux la pitié des exécuteurs, mais le dieu de la guerre n'écoutait pas des paroles d'humanité, et le malheureux succomba sous la dixième blessure portée par une baïonnette.

— Rinaldi possédait deux maisons, mais l'une d'elle disparaissait au milieu des flammes, et à peine les officiers parvenaient à éteindre l'incendie, que déjà l'autre maison en était dévorée. Il avait d'autres richesses qui lui étaient enlevées, il avait aussi...

— Mais je dois me taire, puisque tous ses compatriotes se taisaient devant lui.

— Combien de scènes d'horreur! Ici on laisse périr deux pauvres vieilles femmes dans l'incendie; là on fusille, c'est justice si vous voulez, mais on fusille toujours; ailleurs, on arrache violemment les boucles d'oreille aux femmes; tous les coins sont fouillés par les pillards; le général et l'officier ne peuvent pas être partout; au milieu des flammes on entend une voix terrible qui demande des pierres! des pierres! et de loin on voit l'incendie de Casalduci, comme si l'horizon de la destruction ne devait pas avoir de bornes.

— Je n'oublierai jamais le 14 août, me disait un garibaldien de Pontelandolfo. Du seuil de l'une des trois maisons sauvées de

l'incendie, il criait aux paysans d'accourir, il les cachait dans les caves, et pendant qu'il travaillait à soustraire les habitants à la mort, une jeune fille chancelante et couverte de sang se traînait auprès de lui. Elle avait reçu un coup de fusil dans l'épaule, parce qu'elle avait voulu sauver son honneur, et au moment où elle se croyait en lieu de sûreté, elle tomba par terre pour y rester à jamais.

— J'entends votre voix, la voix inexorable de tous les bureaucrates italiens me dire "que l'on ne pouvait pas faire autrement." Mais quelle était la faute de Pontelandolfo? Je vais vous le dire. Pontelandolfo a le tort d'être fièrement située au sommet d'une montagne, au milieu d'autres montagnes, et au centre de la chaîne du Matese. Par ces hauteurs on peut aller des États romains jusqu'à Concello, à une heure de distance de Naples.

— De Pontelandolfo, on découvre une immense étendue de terrain ondoyant, je dirais presque dansant, et pas un soldat, pas une patrouille ne peut s'en approcher sans être vue à plusieurs mille de distance. Vous comprenez l'importance de cette position pour les brigands s'ils avaient pu parvenir à l'occuper. Si les brigands et les criminels de Marcone, et Fregniatello et Campolungo avaient réussi à s'y concentrer, ils auraient répandu la terreur jusque dans les environs de Naples. En effet, une fois que le bruit avait couru qu'ils s'en étaient emparés l'épouvante fut tellement grande que, même de Solopaca, les autorités envoyèrent à Naples les femmes et les enfants et ramassèrent des armes pour résister.

— Mais le sacrifice de Pontelandolfo a-t-il détruit les brigands? Le 1er novembre, lorsque je me mis en route vers cette ville, j'eus à entendre plusieurs conseils de prudence et même quelques paroles de blâme sur mon projet. Arrivé à Maddaloni, j'allai demander au commandant deux ou trois hommes afin d'avoir l'apparence d'être protégé, mais il me dit que, pour ne pas nous laisser fusiller par les brigands, il ne pouvait me donner moins de vingt hommes, et que les ordres de Naples à ce sujet étaient très précis.

— J'eus bientôt congédié toute cette escorte, mais le soir en revenant de Pontelandolfo, pendant que je plaisantais avec mes amis sur l'innocence de nos "revolvers" le cocher nous dit en souriant: "Voilà les amis."

— Et en effet, nous aperçûmes le feu des brigands qui se restauraient dans la grotte de Sainte-Marie, où tout le pays les voyait à trois lieues à la ronde, et où personne ne songeait à la possibilité de les attaquer.

— Après ce récit, messieurs, je ne vous en ferai pas d'autre, et je ne vous parlerai ni de Crotona ni de Gioia, ni d'autres lieux parce que je respecte trop votre douleur et que je la partage trop moi-même."

— Il est né en 1858, en France, 967,894 enfants. Il est mort 874,023 individus. L'accroissement de la population a été de 93,871 individus. La population de la France était, en 1821, de 30,461,875 individus; en 1831, de 32,569,224; en 1836, de 33,540,910; en 1841, de 34,230,178; en 1846, de 35,401,761; en 1851, de 35,783,175; en 1856, de 36,039,364.

On voit par ce dernier tableau, que la France, malheureusement, subit depuis 1848 un temps d'arrêt des plus sensibles dans l'accroissement de sa population. Tandis que les recensements précédents accusent depuis 1821 une augmentation quinquennale d'un million environ d'individus, nous ne trouvons

FEUILLETON.

ORPHELINE.

HOUTEN CLARA.

PAR HENRI CONSCIENCE.

IV
(Suite).

La veille du départ pour l'Espagne, la Clara et la duègne étaient silencieusement assises dans la chambre à la fenêtre; la Clara se trouvait la comtesse le jour de la cérémonie des orphelins. Depuis longtemps toutes deux, sans échanger une parole, semblaient attendre quelqu'un avec impatience ou appréhension. Sur les traits de la Clara passait de temps en temps un insaisissable sourire qui bientôt faisait place à la triste expression de la tristesse et de la douleur; le visage de la duègne trahissait une certaine sorte de douloureux dépit.

Lorsque dix heures et demie eurent sonné aux églises voisines, les deux femmes se levèrent à la tête et leur regard se fixa avec inquiétude sur la porte de la chambre; des pas se faisaient entendre à l'extérieur.

— Ciel! il n'est pas encore couché! dit la comtesse en soupirant. Le comte d'Almata entra dans la chambre, arrêta sur les deux femmes un regard interrogateur, et dit:

— Vous veillez encore, Catalina? Pourquoi ne pas vous livrer au repos puisque nous devons entreprendre demain un long et pénible voyage? Vous êtes triste, je le sais, mais il faut cependant vous montrer un peu raisonnable et vous soumettre avec résignation à la nécessité.

— Nous allons aller nous coucher à l'instant, répondit la senora en se levant et en prenant une lumière.

— Je ne sais ce que cela signifie, dit le comte, mais il est étrange que chacun dans la maison paraisse fuir son lit aujourd'hui. Domingo lui-même qui a l'habitude de dormir dès neuf heures et de ronfler partout où il se trouve, se met à inventer des raisons pour veiller jusqu'à minuit. Tous les préparatifs du voyage sont cependant terminés depuis ce matin!

La senora ne répondit pas à cette observation; elle semblait vouloir échapper à un plus long entretien avec le comte, et dit, en portant la main à la porte de sa chambre à coucher:

— Je vais me hâter, Caliste, de mettre à profit votre bon conseil et tâcher de reposer, si cela m'est possible. On ne quitte pas sa patrie sans tristesse, quand on ne sait s'il vous sera jamais donné de la revoir.

— Vous la reverrez, Catalina. Pour l'amour de Dieu, ne vous exaltez donc pas tant, en songeant à tout ce qui peut vous attrister. Dormez bien... à demain!

— A demain, Caliste.

Le comte quitta le salon et gagna sa chambre à coucher située à l'autre extrémité de la maison, du côté du jardin. La senora suivie de la duègne, entra dans la sienne.

Là, les deux femmes s'assirent chacune sur un fauteuil, sans que rien annonçât en elles l'intention de se livrer au repos. Après avoir écouté attentivement pendant quelques instants si quelque bruit se faisait encore entendre, la senora dit d'une voix contenue:

— Ah! Inès, si Domingo nous avait trahies! S'il avait révélé notre projet à son maître!

— Ah! un peu de pitié, Inès! Tout cela est d'ailleurs inutile!

— Cela m'est indifférent à moi, senora; le courage ne me manque pas, et j'ai vu plus d'une fois de près la pointe d'un poignard; mais ce que je veux, c'est que vous, à qui je me suis dévouée comme une esclave, par amour et par reconnaissance, c'est que vous sachiez bien, senora, que je n'ai pas librement consenti à cette démarche insensée. Je vous l'ai déconseillé, n'est-ce pas?

— Oui, oui, Inès.

— J'ai eu recours aux larmes, à la persuasion, à la colère, n'est-ce pas?

— Oui, je ne fais peser sur toi aucune responsabilité, ma chère Inès.

— Et vous persistez dans votre première résolution? Vous voulez mettre en péril votre vie et votre honneur pour un plaisir qui ne peut durer qu'une demi-heure?

— Tu parles bien légèrement, Inès. Tu veux donc me priver du dernier bonheur qui me sera peut-être accordé sur la terre? Demain nous partons pour l'Espagne. Qui sait si nous reverrons jamais nos Pays-Bas bien-aimés? Et je quitterai ma Clara sans que sa bouche ait fait entendre à mon oreille le nom de mère? sans qu'elle sache pourquoi je l'adore! Je partirais comme

— Parle, Inès; dis tout ce que tu voudras, ma bonne amie; mais songe à ma misérable situation et ne me chagrine pas trop.

— Senora, en faisant ce que vous allez faire, vous mettez en jeu votre vie et la mienne, et de plus vous risquez d'y perdre votre honneur de femme; car qui pourrait vous justifier, si la vengeance sanglante et légitime en apparence de votre mari ensevelissait avec nous deux votre secret dans la tombe?

qu'une augmentation d'un peu plus de 355,000 de 1851 à 1859, et de 323,871 de 1858 à 1861. — *Sicde.*

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 14 JANVIER 1862.

Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement, de bien vouloir le faire sous le plus court délai.

C'est une opinion assez répandue aux États-Unis que, dans le cas d'une rupture entre notre métropole et le gouvernement de Washington, la grande majorité des Canadiens-Français déserterait le drapeau britannique pour se ranger sous l'étendard ennemi...

Rien n'est cependant moins fondé que cette opinion de nos voisins: rien n'est plus injuste que ces soupçons de nos co-sujets. Il n'est pas de colons Anglais plus fidèles à leur Souverain et mieux disposés à défendre le territoire Canadien de l'invasion d'une armée fédérale...

Sans doute qu'aux yeux de ceux qui ne regardent qu'à la surface des choses, ce dévouement de notre part, peut paraître étrange. On comprend difficilement, sans être parfaitement au fait de notre histoire et de notre situation, qu'un peuple aussi fortement attaché à sa religion et à sa nationalité puisse rester, de plein gré, sous la domination d'une puissance étrangère à l'une comme à l'autre.

Tel est cependant le seul parti que nous puissions prendre avec sagesse, dans la position exceptionnelle où nous sommes placés, et nous ne connaissons pas un seul Canadien-Français qui ne comprenne aujourd'hui que, dans les circonstances, la fidélité à la couronne Britannique est, pour nous, une nécessité aussi bien qu'un devoir.

Si nos affections, si nos sympathies personnelles sont toujours pour la France, nos devoirs, comme peuple et comme nationalité, sont entre les mains de l'Angleterre, et nos intérêts politiques et commerciaux sont confondus avec les siens. C'est d'elle seule que nous sommes, aujourd'hui, en droit d'exiger appui et protection, et son respect pour notre langue, pour nos lois, pour la croyance de nos pères nous est garanti par un traité que la France, au besoin, serait tenue de lui faire respecter.

Voilà quelques-uns des avantages que nous retirons de notre qualité de sujets anglais: existaient-ils pour nous, une fois notre pays annexé aux États-Unis? Certainement non.

Nous ne pourrions rompre avec l'Angleterre sans perdre, en même temps, le bénéfice des traités qui sont notre sauvegarde contre l'élément étranger dont nous sommes entourés de toutes parts; en nous séparant d'une puissance obligée par des engagements formels, au respect de tout ce que nous avons de sacré, pour nous mettre à la merci d'un peuple étranger à ces engagements, nous ferions le sacrifice de ce certain pour l'incertain; nous abandonnerions des droits solide-

ment appuyés avec la perspective de ne rien obtenir en retour.

Maintenant, si nous abordons des questions d'une nature plus positive, nous verrons qu'elles s'opposent également à notre alliance avec les États du Nord.

Oh en seraient par exemple, nos finances avec une pareille union? Outre les dépenses d'administration intérieure, il nous faudrait non seulement contribuer au soutien du Gouvernement fédéral et de l'armée nombreuse qu'il devra maintenir désormais, mais encore serions nous tenus de payer une quote part des frais de la guerre actuelle et de fournir notre contingent, en hommes et en argent, pour toutes les guerres insensées que ce Gouvernement s'aviserait d'entreprendre par la suite.

Il est, enfin, une autre considération qui n'est pas, nous croyons, la moins importante et qui mérite de ne pas être perdue de vue: c'est que ce même peuple qui réclame, aujourd'hui, notre concours et nos sympathies, a été, de tous temps, l'ennemi constant des progrès de notre colonie et l'auteur des désastres qui en ont, autrefois, retardé le développement. Les Canadiens n'ont pas encore oublié leurs griefs contre cet ennemi traditionnel dont ils retrouvent le nom, inséré en lettres de sang, sur chaque page de leur histoire. L'aversion instinctive et, pour ainsi dire, héréditaire qu'ils ont pour tout ce qui s'appelle *yankees* est trop fortement enracinée, chez eux, pour qu'elle puisse facilement faire place à la sympathie.

Elections Municipales.

Nous insistons encore, auprès de nos concitoyens, sur la nécessité de choisir, pour former partie de notre corps municipal, des hommes assez fermes et assez soucieux de l'honneur de notre ville pour travailler à détruire les nombreuses sources de désordre et d'immoralité qui abondent aujourd'hui au milieu de nous.

En vue des élections prochaines nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de donner connaissance au public de l'état dans lequel se trouvent actuellement nos finances. Une personne bien informée nous communiqua, à ce sujet, les renseignements qui suivent et dont nous pouvons garantir l'exactitude.

Le 31 Déc. 1859, lors de la sortie de charge du maire d'alors, nos comptes municipaux présentaient, toutes dettes payées, un petit déficit de \$325,00; pendant la première année de l'administration du Maire actuel, ce déficit se maintint à peu près au même point, c'est-à-dire qu'au 31 Déc. 1860, il s'élevait à \$326; dans l'année qui vient de finir ce même déficit s'est accru d'une manière extraordinaire; il s'est presque quadruplé et s'élève, aujourd'hui, à la somme ronde de \$1084, formant un excédant sur le déficit de l'année précédente de \$758!

La dépense de l'an dernier a donc excédé la recette de \$1084. Nous tenons d'autant plus à constater ce dernier fait qu'il circule, depuis quelques jours, dans nos rues, une rumeur, créée nous ne savons où et qui attribue au Conseil actuel le mérite d'avoir épargné sur les dépenses de l'année, une somme de \$1000, tandis qu'en réalité il a augmenté notre dette municipale de \$758 pendant les derniers 12 mois.

Nous nous contentons, pour aujourd'hui, de soumettre aux électeurs de St. Jean, les chiffres qui précèdent et que chacun est, d'ailleurs à même de vérifier par l'examen des

comptes de la Corporation qui sont, comme on le sait, accessibles au public.

L'Echo du Cabinet de Lecture.

Cette publication vient de subir, sous les soins de son nouveau Directeur, une transformation presque complète qui donne beaucoup à espérer. L'Echo promet de devenir une des plus intéressantes feuilles, du pays et sera, dans le District de Montréal, le digne pendant des *Soirées Canadiennes*.

Nous recommandons fortement aux amateurs de bonne littérature de souscrire à ce Recueil dont le prix d'abonnement n'est que de \$2, 50cts. par année.

Institut-Canadien d'Iberville.

SEANCE DU 9 JANVIER 1862.

Officiers présents: MM. C. Vincelle, A. Dufresne, A. Beaulieu, T. Amyrauld. Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance, sur motion de M. J. Aubertin, secondé par M. A. Dufresne.

Sur motion de M. A. Charland, secondé par M. A. Dufresne, le Dr. Pierre Beaudouin et M. Charles Lesage, sont admis membres actifs de l'Institut.

Sur motion de M. A. Dufresne, secondé par M. Ph. Beaudouin, MM. A. Charland, P. Vandal et le moteur (M. A. Dufresne), sont nommés pour former un comité chargé de coordonner les règlements de l'Institut, et les amendements à ces règlements qui sont éparés dans le registre des délibérations, et d'en faire rapport à la prochaine séance.

Ensuite le comité des finances et de la bibliothèque fait la lecture de son rapport concernant l'état général des affaires de l'Institut. Et sur motion de M. P. Vandal, secondé par M. D. Carreau, le rapport du comité doit, vu son importance, rester sur la table jusqu'à la prochaine séance.

Sur motion de M. P. Régner, secondé par M. P. Vandal, le bibliothécaire est autorisé à prendre tous les moyens nécessaires pour faire rentrer au plus tôt, tous les livres de la bibliothèque qui sont maintenant en circulation.

La discussion à l'ordre du jour est alors ouverte entre MM. A. Dufresne, Ph. Beaudouin, T. Amyrauld, P. Vandal et A. Charland.

Sur motion de M. A. Dufresne, secondé par M. A. Charland, il est résolu que le sujet de discussion pour la prochaine séance sera: "Est-il avantageux pour les États que l'esclavage soit aboli dans les circonscriptions actuelles."

Discussions Inscrites: MM. A. Dufresne, P. Vandal, Ph. Beaudouin et J. Aubertin. Sur motion de M. A. Dufresne, secondé par Ph. Beaudouin, la séance est ajournée au 16 janvier prochain, à l'heure ordinaire.

T. AMYRAULD, S. A. J. C. I.

Nouvelles et Faits Divers.

Dans notre dernière feuille, nous avons dit qu'il était prudent en passant sur le pont de glace existant entre St. Jean et Iberville de suivre le chemin tracé près du pont du chemin de fer. Un accident arrivé jeudi dernier (qui heureusement n'a pas eu de suites fâcheuses) nous fait conseiller de nouveau, de ne pas traverser ailleurs qu'au chemin indiqué. M. Pierre Frénière fils, a failli perdre la vie en traversant en droite ligne la marche d'Iberville à la tannerie de M. Coote. Plusieurs personnes se rendirent à temps sur la glace pour le retirer de l'eau où il était tombé ainsi que le cheval qui le conduisait.

Nous remercions réception de l'Almanach Légal pour 1862. Nos remerciements à qui de droit.

Accident.—Dans le courant de la semaine dernière, un jeune homme du nom de J. Séné, de la paroisse de St. Alexandre, était parti chez son père adoptif pour aller chercher un voyage de bois à quelque distance

de la maison. Comme il retardait considérablement à revenir, on se mit en marche pour voir si quelque accident ne serait pas survenu. Malheureusement, on avait soupçonné une réalité. On trouva à l'entrée du bois, la voiture renversée et le jeune homme asphyxié par la charge qui était tombée sur lui.

Statistique criminelle.—Depuis le premier déc. dernier, à venir jusqu'aujourd'hui sept personnes furent incarcérées dans la prison de cette ville: un pour tentative d'abortion, quatre pour vol, un pour avoir vendu des liqueurs fortes sans licence et l'autre pour avoir troublé la paix publique.

Incendie à Lavadie.—Dans le courant de la semaine dernière, le feu s'est déclaré dans la grange d'un nommé Léandre Paradis, qui fut complètement réduite en cendre, l'incendie n'ayant pu être maîtrisé à temps. Deux chevaux appartenant à un nommé Brault y sont devenus la proie des flammes. Malheureusement rien n'était assuré.

Bonne découverte.—On vient de découvrir qu'il existe à Clarencéville, depuis quatre à cinq ans environ, une troupe de voleurs les mieux organisés, se composant, paraît-il, de vingt-six habiles en profession. Au moment où quelques intéressés se préparaient à envoyer aux États-Unis une charge de divers objets volés, douze membres agréés à cette société ont été arrêtés. Une enquête se poursuit activement à Clarencéville pour connaître tous les coupables et trouver plusieurs objets de prix probablement en leur possession. Les douze bons apôtres seront incarcérés à la prison du district de Bedford où leurs confères, espérons-le, iront les retrouver par sympathie.

Plusieurs corps de troupes, débarqués récemment à Halifax sont actuellement en route pour le Canada.

Bogès.—La nouvelle de la mort de Bogès paraît se confirmer. La Presse de Paris publie le rapport d'un major piémontais, qui se serait emparé du fameux général et l'aurait fait fusiller.

Détenus de l'Île-aux-Noix.—Les jeunes délinquants détenus dans la prison de réforme de l'Île-aux-Noix, ont quitté cet établissement vendredi dernier, pour se rendre à St. Vincent de Paul.

On se rappelle que l'an dernier, Colette qui avait été accusé d'avoir pris part au meurtre des femmes Bizaillon s'est noyé en se précipitant dans le canal de Lachine. On nous apprend que le nommé Morin, qui était soupçonné du même crime, fut dernièrement incarcéré, pour vol, dans la prison du district de Bedford. Quelque temps après son incarcération, il a tenté de se pendre, mais heureusement que les moyens employés ne lui permirent pas de mettre à exécution son horrible projet. Il subira son procès aux prochaines assises.

Le comte de Pourtalès, ambassadeur de Prusse à Paris est décédé le 17 décembre dernier dans cette capitale.

Misère en Angleterre.—Le Sheffield Independent fait un tableau décourageant de la ville de Sheffield. Selon ce journal, Sheffield présente le spectacle le plus affligeant de la misère et de l'indigence. Des milliers d'ouvriers ne peuvent trouver d'emploi et leurs familles sont réduites à manquer de tout. Quelques-uns de ces malheureux se sont adressés aux établissements de charité dont les ressources ne permettent pas de remédier à de si nombreuses misères. Des meetings ont eu lieu pour recueillir les dons des souscripteurs en faveur de la classe indigente, et indiquer les meilleures mesures à prendre en une aussi regrettable occurrence.

Télégraphe militaire.— Environ 400 milles fil télégraphique vont être envoyés prochainement en Canada pour être employés à l'établissement de différentes lignes télégraphiques reliant ensemble les principaux points du pays et les lieux où seront stationnés des corps de troupes. Au moyen de cette ligne le commandant en chef pourra, à toute heure et dans le plus bref délai transmettre des ordres dans toutes les parties du Canada.—*Courrier du Canada.*

Émeute à Terrebonne.—Une émeute sanglante a eu lieu le 7 janvier à Carleton Place, Terrebonne. Douze à quatorze personnes ont été blessés. Personne n'a été tué. Le corps de troupes a été envoyé dans la nuit du 8 janvier de St. Jean à Carleton Place, pour rétablir l'ordre.

C'est la seconde émeute qui éclate à Terrebonne depuis deux mois. Cette nouvelle émeute a la même cause que la première: les divisions politiques.—*Ibid.*

Le corps de Rouget de Lisle vient d'être exhumé du vieux cimetière de Choisy-le-Roi, où il reposait depuis 25 ans, pour être transporté dans le cimetière neuf de cette commune.

Les restes de l'auteur de la *Marseillaise* ont été déterrés en présence de M. Perron, éditeur des *Événements*, et son légataire; de l'ex-maire de Choisy-le-Roi, et de M. Gindre, ancien ami de Rouget de Lisle. Ensuite on les a transportés dans le nouveau cimetière, où ils ont été déposés dans un sarcophage en pierre portant ces mots: Rouget de Lisle.

Dans le cercueil est renfermé une boîte en plomb contenant d'abord un médaillon de bronze à l'effigie de Rouget de Lisle, et sur le revers de laquelle est gravée la *Marseillaise* annotée; puis un autre médaillon à l'effigie de Béranger, et une lame de cuivre portant une inscription commémorative de la cérémonie d'exhumation.

La tombe est en outre recouverte d'une pierre de liais, avec cette épitaphe:

ICI REPOSE

Claude-Joseph Rouget de Lisle,

Né à Lons-le-Saulnier en 1760.

Mort à Choisy-le-Roi en 1836.

Quand la révolution française, en 1792,

Eût à combattre les rois,

Il lui donna pour vaincre,

Le chant de la Marseillaise.—*Pays.*

Un mystère.—Un fait étrange s'est accompli sur la baie de San Francisco, auquel on n'a pas attaché, loin s'en faut, l'attention qu'il méritait. Nous voulons essayer de le suivre l'indifférence qui l'a accueilli, et le livrons aux méditations, non-seulement des esprits sérieux, mais surtout des esprits supérieurs, lesquels, dûment évoqués par les médiums, éclairciront peut-être le mystère dont il est entouré.

Voici le fait:

C'était vendredi soir. Un excursionniste, M. A. C. Cello, revenait de Saucelito en cette ville, dans un bateau à rames. Il n'y avait dans le bateau que le témoin et le batelier. A peine s'étaient-ils éloignés du quai de Saucelito, que leur attention fut vivement attiré par une lueur très vive et d'une extrême mobilité qui semblait folâtrer sur la surface de la baie. En un clin d'œil, cette apparition lumineuse vint voltiger devant le bateau, faisant de temps à autre des bonds en avant dans une direction déterminée et comme pour indiquer la voie à suivre. Instantanément le batelier obéit. Il était dominé par une émotion très vive que partageait le passager. L'un et l'autre, frappés d'un étonnement quelque peu mêlé de terreur, gardait un silence absolu.

Après quelques minutes, la lumière cessa d'avancer et se mit à sautiller légèrement sur un point fixe. L'esquif passa, s'approcha tout près de ce point. Que virent alors très distinctement, par un beau clair d'étoiles, M. Cello et le batelier? Un cadavre flottant sur l'eau! C'était celui d'un homme d'environ 35 ans. Il était étendu sur le dos. Sa face, quoique teintée des nuances livides de la mort, semblait néanmoins enluminée d'un pâle et doux rayonnement. Pas de barbe. Ses yeux grands ouverts paraissaient refléter le brillant de quelque étoile. Expression saisissante!

Le bateau passa outre. Glacés d'un sentiment d'effroi dont ils ne furent pas maîtres, les deux passagers s'éloignèrent. Ils arrivèrent à terre encore tout émus, sans avoir poussé plus loin leur enquête. Pendant quelque temps encore, ils purent distinguer la lueur phosphorescente qui les avait guidés. Elle restait fidèle à son compagnon. Puis la distance la fit perdre de vue.

Tout cela semble tenir d'un rêve; mais

une étrangère qui l'abandonne avec indifférence à sa destinée d'esclave? Non, non, c'est impossible! Je sais, Inès, que tu as raison, que je suis une folle, une insensée, mais je lutterais en vain contre le sentiment qui me pousse. Il le faut!

—Il y aurait bien des choses à vous répondre, senora; mais ce serait inutile. Eh bien soit, ne craignez plus d'observations de ma part; quoi qu'il puisse arriver, je vous obéirai. Encore quelques instants et il sera temps. Domingo nous attend déjà muni de la clef; le portier de la maison des orphelins sera aussi à son poste: il croit que nous allons accomplir une œuvre de bienfaisance, et que nous voulons guérir la petite Clara de son somnambulisme.

Un grand quart d'heure s'écoula encore dans le plus profond silence; puis la duègne se leva, coiffa la comtesse de son capuchon et dit:

—Senora, il est temps! marchez sur la pointe du pied pour ne point faire craquer le parquet. Et maintenant, plus un mot, tant que nous serons dans la maison. Suivez-moi...

Les deux femmes quittèrent la chambre et descendirent l'escalier dans la plus profonde obscurité et avec le plus grand

précipitation. Elle allaient être en bas, quand elles entendirent tout à coup du bruit au premier étage. Elles s'arrêtèrent et écoutèrent pleines d'anxiété, mais elles n'entendirent plus rien.

—Malheur à nous! dit la comtesse. Ce bruit ne venait-il pas de la chambre du comte?

—Taisez-vous, senora, répondit la duègne; je ne le crois pas. Tenez-vous tranquille...

Après avoir prêté l'oreille assez longtemps, la duègne reprit:

—Ce n'est rien... Venez.

Et tournant la tête vers la porte, elle appela à voix très-basse:

—Écoutez-vous là, Domingo?

—J'attends depuis longtemps, répondit le domestique dans les ténèbres.

La comtesse et la duègne s'approchèrent de la porte, et celle-ci s'étant ouverte avec précaution, elles sortirent et se trouvèrent dans la rue.

Dès qu'elles furent devant la maison des orphelins, la porte s'ouvrit comme d'elle-même, car un homme épiait leur arrivée par le guichet.

La mère reçut les deux femmes et les conduisit au parloir, où brillait une lumière. Puis elle dit à la comtesse:

—Vous avez bien tardé, Madame. Clara pourrait déjà être descendue; car son heure n'est pas tellement précise qu'il n'y ait parfois de grandes différences d'une nuit à l'autre. Tenez-vous donc prête, Madame; Clara ne doit pas nous voir; nous veillerons en vous attendant. Et prenez bien garde de ne pas prononcer son nom, car elle sortirait à l'instant de son sommeil.

—Il fait froid, remarqua la comtesse; l'enfant ne pourrait-elle pas devenir malade, si cela durait longtemps?

—Ne craignez rien, Madame; j'ai fait faire pour elle des vêtements de nuit. Pendant la période où elle est sujette au mal, elle couche avec ces vêtements... Écoutez-la-haut; je l'entends qui se lève. A tout à l'heure; nous demeurons ici. Il y a près de l'escalier une chaise pour vous... Prenez la lampe, Madame!

La comtesse prit la lumière et alla se placer au bas de l'escalier. Son cœur battait vivement, et elle tremblait comme si elle eût été en proie à une profonde anxiété. Ce n'était cependant que l'excès de la joie qui agissait ainsi sur ses nerfs, car la scène qui se préparait lui promettait un ciel de bonheur. Pauvre femme! Dans son sein brûlait, comme une flamme dévorante, l'im-

meuse et irrésistible sentiment de l'amour maternel; un seul enfant lui avait été donné: durant huit années elle avait souffert et langui, elle avait répanda autour d'elle le malheur et la tristesse; son amour pour sa fille malheureuse et abandonnée avait fait d'elle une martyre. Il est vrai que depuis quelque temps elle avait trouvé la récompense de tant de douleurs; elle s'était enivrée des caresses, des baisers, du sourire de Clara; mais hélas! elle était encore une étrangère pour elle; jamais le doux nom de mère n'avait résonné à son oreille! Elle allait enfin l'entendre, ce nom sacré qui frappe comme un divin accord le cœur de la femme et l'empêtit d'une ineffable joie.

Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que le morne silence qui l'entourait, l'impenetrable obscurité des coins éloignés, où la petite lampe n'envoyait aucun rayon, ne fissent aucune impression sur son âme; l'attente du solennel moment qui s'approchait lui inspirait une joie qui la dominait tout entière.

Elle se tenait debout au pied de l'escalier et regardait en haut.

meuse et irrésistible sentiment de l'amour maternel; un seul enfant lui avait été donné: durant huit années elle avait souffert et langui, elle avait répanda autour d'elle le malheur et la tristesse; son amour pour sa fille malheureuse et abandonnée avait fait d'elle une martyre. Il est vrai que depuis quelque temps elle avait trouvé la récompense de tant de douleurs; elle s'était enivrée des caresses, des baisers, du sourire de Clara; mais hélas! elle était encore une étrangère pour elle; jamais le doux nom de mère n'avait résonné à son oreille! Elle allait enfin l'entendre, ce nom sacré qui frappe comme un divin accord le cœur de la femme et l'empêtit d'une ineffable joie.

Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que le morne silence qui l'entourait, l'impenetrable obscurité des coins éloignés, où la petite lampe n'envoyait aucun rayon, ne fissent aucune impression sur son âme; l'attente du solennel moment qui s'approchait lui inspirait une joie qui la dominait tout entière.

Elle se tenait debout au pied de l'escalier et regardait en haut.

Houten Clara parut bientôt et adressa un doux et calme sourire à la comtesse desqu'elle put l'apercevoir.

L'enfant était entièrement vêtue de toile de lin, blanche comme la neige; ses cheveux blonds, assez courts, flottaient en boucles gracieuses sur ses épaules; une douce teinte rosée colorait ses joues, ses grands yeux paraissaient plus bleus encore que pendant le jour; ils étaient dilatés et brillant d'un feu étrange sous son front pur. A cette heure mystérieuse de minuit, Houten Clara, loin de ressembler à un fantôme, était au contraire la vivante image de ce bel ange souriant que l'imagination d'une mère rêve auprès du berceau de son enfant.

A peine Houten Clara eut-elle aperçu la comtesse, que sa voix argentine s'éleva avec une ineffable et pénétrante douceur:

—Ah! maman, vous êtes là? Je viens, je viens!

En disant ces mots, elle ouvrit ses bras d'avance pour y serrer la comtesse, et descendit l'escalier avec une joyeuse précipitation. La senora avait à peine eu le temps de déposer la lampe, que déjà l'enfant était suspendue à son cou et la couvrait de baisers, comme si elle se réjouissait de la voir de retour après une absence de plusieurs années. Au milieu des baisers se perdaient des mots qui, tout incompréhensibles qu'ils

c'était bien une réalité. Qui en donnera l'explication ?

Nouvelles Telegraphiques.

ARRIVÉE DU CANADA.

Halifax, 8 janvier.

Le Canada parti de Liverpool le 29 de décembre est arrivé ici aujourd'hui avec 300 hommes de troupes.

Au départ de ce vapeur, on attendait en Angleterre dans les trames de l'incertitude l'arrivée de l'Africa avec la réponse du gouvernement américain.

Le Times de Londres cite un fait analogue à l'affaire du Trent, dans la capture du navire hollandais le Hendrick and Alida, par un navire anglais, en 1777, pendant qu'il se rendait à un port neutre. Cinq officiers de l'armée américaine se trouvaient à bord de ce navire et il furent relâchés par l'amiral anglais; le juge ayant décidé que malgré que ces officiers, admissent franchement leurs positions, comme ils étaient passagers sur un navire neutre, parti d'un port neutre et faisant voile vers un autre port neutre, la destination immédiate des passagers devait être regardée comme une destination innocente et il furent en conséquence mis en liberté.

L'Albion qui devait partir le 2 du courant s'arrêtera à Saint Jean, Nouveau-Brunswick, pour y débarquer près de 700 hommes de troupes.

L'Africa devait repartir le 4 de Liverpool avec un corps de troupes pour Halifax.

Le Warrior se tenait prêt à partir au premier signal.

Chaque régiment du camp d'Adershot a été inspecté par les médecins préalablement à son embarquement pour le Canada.

Un service de garde-malade organisé d'après un plan de Miss Nightingale devait partir incontinent pour Halifax.

Les nouvelles des Indes sont peu rassurantes; on redoutait de nouvelles difficultés avec les Sikhs. Des batteries que l'on se préparait à expédier en Angleterre ont été arrêtées par suite de nouvelles graves reçues du Bengale.

Une lettre écrite sur l'ordre de la reine dit que Sa Majesté ne peut espérer trouver d'autre consolation que le reste de sa vie que celle de s'efforcer de poursuivre les desirs et les intentions de son bien aimé époux.

Le gouvernement de la Presse a envoyé une note à Washington, pour condamner la capture de Mason et Slidell.

Le gouvernement français a fait, dans la marine, de nouvelles nominations qui consistent en deux vice-amiraux, trois sous-amiraux, 10 capitaines et 40 lieutenants de vaisseau et 14 capitaines de frégates.

L'ambassadeur français à Rome aurait proposé à François II de fixer sa résidence en France.

Une grande réduction devait s'opérer dans le chiffre de l'armée autrichienne.

L'état de la santé du prince Joas du Portugal était encore alarmant.

Des nouvelles de Pékin annoncent que les autorités chinoises paraissent très bien disposées envers les Européens; ce qui fait espérer de meilleures relations à l'avenir.

A Shanghai, les étrangers ont été attaqués et menacés de l'extermination.

Des nouvelles transmises de Queenstown le 29 décembre à l'arrivée du Buarvia à Southampton mandent que la plus grande excitation régnait à Liverpool, chacun désirant connaître les nouvelles qu'il apportait.

ARRIVÉE DU BREMEN.

New-York, 8 janvier.

Le Bremen est arrivé de Southampton d'où il était parti le 27, dernier.

Le duc de Devonshire était présenté comme candidat pour remplir la charge vacante de chancelier de l'Université de Cambridge.

On continuait activement en Angleterre à enrôler des recrues pour l'armée.

fussent, tombaient dans le cœur de la comtesse comme des perles de bonheur. La senora succombait presque à l'émotion que lui causaient les caresses passionnées de l'enfant; muette, elle pressait Clara sur son sein et, oublieuse d'elle-même, s'enivrait de ce doux nom de mère qui s'échappait sans cesse des lèvres de la petite fille.

Tout à coup l'enfant se dégagea des bras de la comtesse, et alla s'asseoir sur la dernière marche de l'escalier, à côté du pilier de bois, en attirant par la main la senora et en lui disant avec un sourire enchanter :

— Ah! chère maman, asseyez-vous là, sur la chaise; il fait si bon, ici, j'y suis si heureuse quand vous y êtes aussi. Ah! comme j'ai été triste et combien j'ai pleuré! Il y a sept jours que je viens m'asseoir seule ici et que j'attends tristement.

— Tu te trompes! s'écria la comtesse comme égarée par la jalousie. La femme dont tu parles n'est pas ta mère. C'est moi qui suis ta mère, tu es mon enfant!

Houten Clara contempla la senora avec étonnement et dit :

— Pourquoi dites-vous cela un ton si étrange? Je le sais bien que vous êtes ma mère, mais pourquoi donc ne venez-vous pas tous les jours? Vous me l'aviez promis.

La corvette à hélice Satellite et les cannières Shell, Drake et Spider ont fait voile pour la côte sud ouest de l'Amérique.

La frégate à hélice Orlando va recevoir à son bord des vêtements d'hiver pour les troupes de l'escadre à Halifax.

La frégate en fer Defense doit être prête à partir pour le Canada le 2 janvier.

Le transport Mauritius était sur le point de partir pour le Canada avec 800 hommes de troupes, une batterie de canons Armstrong de 12 et 300 tonneaux de munitions de guerre.

Le gouvernement a décidé de former un corps de réserve aux Bermudes.

Tous les gardes de côte ont reçu ordre de se tenir prêts pour la guerre.

DÉCÉDÉE.

A Lacadie, Dimanche matin, le 12 du courant, Marie Lareau, épouse de Pierre Roy, âgée, à l'âge de 67 ans. Ses funérailles auront lieu mercredi matin le 15 du courant, à 9 heures, ses parents et amis, sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIX DU MARCHÉ

St. Jean, 14 Janvier 1862.

Table with 4 columns: Item, £ s. d., and two other columns. Items include Flour, do par quintal, do de l'Inde, do de Sarazin, Lard, Avoine, Pois, Bled, Bled-d'Inde, Orge, Sarazin, Patate, Oies, Volailles, Dindes, Pigeon, Bœuf, Pain, Paille, Bois.

VENTE PAR

AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu par autorité de justice et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'office de Chs. G. Scheffer, Notaire à Chambly, LUNDI le VINGTIÈME jour de JANVIER courant, à DIX HEURES du matin l'immeuble ci-après désigné dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Marcelle Lamoureux et défunte Cécile Maillet son épouse, savoir :

UNE TERRE située dans la dite paroisse de Chambly, de forme irrégulière, et formant environ quarante-cinq arpents en superficie, tenant par devant au Canal de Chambly, par derrière aux terres de la Baronnie de Longueuil, d'un côté Michel Benoit et de l'autre côté François Bessette, avec une maison et autres bâtiments.

Les conditions seront faciles et pourront être connues huit jours avant la vente, en s'adressant au Notaire soussigné à Chambly.

CHS. G. SCHEFFER, N. P.

Chambly, 2 Janvier 1862.

E. Lessard, Boucher,

ET AL NO. 9,

Marché aux Viandes. M. Lessard achète les Volailles et les Oeufs au plus haut prix du Marché. St. Jean, 30 mai 1860.

Les autres enfants qui ont une mère restent toujours auprès d'elle!

Une profonde tristesse courba le front de la comtesse, et de pénibles soupirs répondirent seuls à la question de Clara. Celle-ci s'en aperçut et reprit :

— Mon Dieu, chère maman, ne soyez donc pas triste; je ne le dirai plus. Je sais que ce n'est pas votre faute si vous ne pouvez pas toujours venir.

Et, passant ses petits bras au cou de la senora, elle lui mit sous les yeux son ravissant visage et dit d'une voix suppliante :

— Oh! vous n'êtes pas fâchée, n'est-ce pas, chère maman? Je vous aime tant! Quand je puis être auprès de vous et me reposer dans vos bras, je suis si contente, moi si contente que les petits anges ne le sont pas davantage au paradis. Mais il ne faut pas avoir l'air fâché, maman, car cela me fait de la peine...

Les douces paroles de l'enfant semblaient devenues impuissantes sur l'âme de la comtesse. Celle-ci se laissait couvrir de caresses et de baisers, mais d'autres pensées assombraient son esprit. Elle avait espéré qu'elle pourrait dire à Clara: "Je suis ta mère!" et que l'enfant aurait compris, da moins dans son somnambulisme, toute l'im-

portance de cette déclaration. Maintenant que Clara elle-même la regardait comme sa véritable mère et ne semblait pouvoir faire aucune différence entre elle et la directrice des orphelins, la senora devait renoncer à une révélation qui se trouvait n'avoir plus de sens. Comme le bonheur qu'elle avait rêvé lui échappait, l'entretien si longtemps attendu perdait tous ses charmes, et ce fut avec un morne abattement qu'elle dit :

— Pauvre enfant! ce n'est pas l'autre femme qui est ta mère; moi seule, je sais ce que m'a coûté ta naissance, moi seule j'ai amèrement souffert de ce que tu es au monde; moi seule ai versé des larmes pendant de longues années sur ton malheureux sort; moi seule je mourrai peut-être tuée par l'amour et la pitié que j'ai pour toi. Ah! j'expose ma vie à la colère vengeresse d'un époux irrité, — je risque mon honneur et celui de ma famille pour entendre une seule fois le nom de mère sortir de ta bouche bien-aimée... et tu ne me comprends pas, hélas!

La comtesse se tut et d'abondantes larmes s'échappaient silencieusement de ses yeux. Houten Clara, qui pleurait aussi par sympathie, regardait la senora d'un air tout sur-

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT D'IBERVILLE.

Dans la Cour Supérieure.

POUR LE BAS-CANADA. LUNDI le TRENTIÈME jour de DÉCEMBRE mil huit cent soixante et un.

No. 166. EN CHAMBRE. PRÉSENT: L'HON. M. LE JUGE POLETTE.

CHARLES TYLER de la Ville d'Iberville, ci-devant connue comme village de St. Athanase, dans le District d'Iberville, commerçant. Demandeur.

LOUIS HENRY POIRIER, de West Salsbury, dans l'État de Vermont, un des États-Unis d'Amérique, cultivateur et propriétaire d'Immeubles en la dite Ville d'Iberville dans le dit District d'Iberville. Défendeur.

IL EST ORDONNÉ sur la motion de M. J. Delagrave Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de John Hibbard un huissier Juré de la dite Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur n'a pas de domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District d'Iberville; et en autant qu'appert qu'il est propriétaire et possède des Immeubles dans le dit District d'Iberville que le dit Défendeur par un avertissement à être deux fois inséré en langue Anglaise, dans le papier nouvelle de la Ville de St. Jean, dans le dit District d'Iberville, appelé The News, et deux fois en langue Française, dans le papier nouvelle de la dite Ville de St. Jean, appelé Le Franco-Canadien, soit notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la Demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

F. H. MARCHAND, P. C. S.

St. Jean, 9 janvier 1862.—di.

POELES A CHARBON.

Les Soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont en mains un assortiment complet de Poeles à Charbon Supérieurs, à tout ce qui a été offert en vente au pays jusqu'à ce jour.

Le "Mammoth Heater" Nos. 2, 3, 4 et 5, est le Poêle le plus commode qu'il y ait pour les Bureaux, Magasins et Salles Publiques.

"L'Albama" est le plus beau Poêle de Salsbury connu dans le Canada.

Ces Poeles seront vendus à meilleur marché que partout ailleurs.

Un escompte libéral sera accordé à ceux qui achèteront trois Poeles à la fois. Des échantillons pourront être vus au magasin de MM. Villemain et Howie, rue Front à St. Jean, ainsi qu'au Magasin des Soussignés, en cette ville.

VINCELETTE & COURTOIS, Iberville, 1 oct. 1861.

A VENDRE.

Une superbe maison en bois, au côté Nord de la Rue Partition, convenablement située pour une Auberge et qui a toujours été occupée comme telle depuis 1812 par feu Étienne Patenaude.

Pour les Conditions s'adresser à madame Bonnault ou à M. Richard occupant actuellement la maison.

St. Jean, 9 Janvier, 1862. Im.

près, comme si elle lui eût parlé une langue étrangère et incompréhensible. Enfin l'enfant dit en soupirant :

— Mon Dieu, chère maman, on veut vous faire du mal! pourquoi donc?

La senora pressa l'enfant sur son sein et donna un baiser sans répondre. Après être restée quelque temps abîmée dans un morne chagrin, la comtesse leva tout à coup la tête, essaya les larmes qui baignaient ses joues, saisit avec force les deux mains de l'enfant, tandis qu'une expression de désespoir se composait ses traits, et elle s'écria :

— Clara! Clara! Tremblante, le regard fixé sur l'enfant, elle attendit l'effet de cet appel.

La petite fille se frotta les yeux comme une personne qui s'éveille, jeta autour d'elle un regard plein d'anxiété et s'écria :

— O mon Dieu! où suis-je? Il fait nuit! Et se jetant dans les bras de la senora elle dit en sanglotant :

— J'ai peur!... Il fait ici si triste et si froid!

AVERTISSEMENT.

SERA VENDU au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Église de la Paroisse St. Athanase, LUNDI, le TROIS FÉVRIER prochain, à 10 HEURES A. M. l'immeuble qui suit, dépendant de la communauté de biens d'encre Charles Charpentier et feu Marie Boucher, en défunte femme, savoir :

UNE TERRE sis et située au côté Nord de la Grande Ligne de la Seigneurie de Bleury, dans la Paroisse St. Athanase, mesurant trois arpents de front sur vingt huit de profondeur, bornée en front, par le chemin de roi, en profondeur, par Pierre Denicourt, d'un côté, par Charles Choinière et d'autre côté, par Joseph Grégoire, avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

Pour les conditions s'adresser aux Notaires soussignés, en leur étude à Iberville. V. VINCELETTE, N. P. C. VINCELETTE, N. P. F. L. MONGEON, N. P. Iberville, 9 janvier 1862.

AVERTISSEMENT.

SERONT VENDUS au plus haut enchérisseur aux lieux et heures ci-après mentionnés, les Immeubles qui suivent dépendants de la communauté d'encre Albert Benjamin et feu Sophie Messier, son épouse décédée, savoir :

1.— UN EMPLACEMENT sis et situé dans la paroisse de St. Athanase, dans la seigneurie de Chambly Est, mesurant un demi arpent plus ou moins en superficie, borne en front, par le chemin du Grandbois, au nord, en arrière et d'un côté, à l'est, par Joseph Kagle et d'autre côté, au sud, par le chemin des cinquante-quatre, avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

2.— UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans la dite paroisse de St. Athanase, dans la seigneurie de Chambly Est, mesurant trois arpents de largeur sur neuf de moyenne profondeur, borné en front, à l'est par le chemin du rang des vingt-sept, en profondeur, par Narcisse Lachapelle et Marcel Bernard, d'un côté, au nord, par le dit Lachapelle et d'autre côté, au sud, par J. B. Boucher, sans bâtisses.

3.— ENFIN UN AUTRE LOPIN DE TERRE sis et situé dans la première rangée de concessions de la seigneurie de Monnoir, dans la paroisse de St. Grégoire, mesurant un arpent et demi de front, sur trente de profondeur, borné en front, par le chemin de roi, en arrière par Pierre Messier, d'un côté, par Moïse Bessette et d'autre côté, par P. Berger, avec la moitié de la grange y érigée.

Les terrains ci-dessus seront vendus comme suit, ceux en premier et en second lieu désignés, à la porte de l'Église de la paroisse de St. Athanase, LUNDI le TROIS FÉVRIER prochain, à ONZE HEURES A. M., et celui en troisième lieu désigné à la porte de l'Église de la paroisse de St. Grégoire, le dit jour TROIS FÉVRIER prochain, à DEUX HEURES P. M.

Pour les conditions s'adresser aux Notaires soussignés, en leur étude à Iberville. V. VINCELETTE, N. P. C. VINCELETTE, N. P. F. L. MONGEON, N. P. Iberville, 9 janvier 1862.

AVIS. M. FRANÇOIS GUINDON avertit qu'il ne se tient plus responsable des dettes que l'on pourrait contracter en son nom. St. Jean, 9 janvier 1862.—ti.

PHIL. VANDAL, AVOCAT, RUE FRONT, ST. JEAN. (En face de chez M. Edouard Bergerois.) M. Vandal suivra les circuits d'Iberville et de Napierville.

Le premier numéro de cette Revue, qui apporte un intérêt tout particulier à la Revue Française de l'Amérique et du Canada a été publié le 25 Novembre 1861.

L'Économiste Français paraît deux fois par mois, le 10 et le 25, à partir du 25 novembre 1861.

Chaque numéro forme une livraison de 16 pages in-40, sur beau papier et en beaux caractères.

Afin de faire coïncider la première année d'abonnement avec l'année astronomique 1862, le second numéro paraîtra seulement le 25 décembre et deux numéros seront publiés au moins dans les cours de l'année suivante.

Une table des matières sera publiée à la fin de chaque année.

L'abonnement est de 6 mois ou 1 an. Il commence au 1er janvier [ou 25 novembre pour la première fois] ou au premier juillet de chaque année.

Prix de l'abonnement pour le Canada \$4 pour un an; \$2.25 pour six mois.

Tous les envois, lettres, paquets, journaux doivent être adressés à M. Jules Duval, Rue d'Orléans, Paris (affranchir.)

M. E. RAMEAU, Auteur de La France aux Colonies ou Académies et Canadiens est au nombre des Collaborateurs à la Rédaction de

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

Agents pour le Canada : Crénaëzie à Québec, Rolland et Fils, à Montréal.

Nos coteries de la Presse Française sont prêtes de reproduire.

14 janvier 1862.

LOTION MAGIQUE.

Contre le Mal de Tête, le Névralgie, le Rhumatisme, les Étourdissements, les Catarrhes, les Maux de Dents.

La Lotion Magique arrête le Mal de Tête, le Névralgie, le Rhumatisme, &c., &c. Si l'on suit exactement la direction donnée avec la bouteille.

De une à huit bouteilles guérissent sûrement le Rhumatisme.

À vendre chez le Dr. Jacques, St. Jean Composé par le Dr. Bowker, Boston. 8 octobre 1861.

CERTIFICATS DE MONTREAL.

Nous les Soussignés ayant employé la Lotion Magique, croyons que c'est le meilleur article qui ait jamais été vendu contre le Rhumatisme, le Mal de Tête et le Rhume de Cerveau, et nous la recommandons spécialement au public.

Joseph Daggio, L. Demers, D. Masson, L. Fessier, Peter Jarr, M. Lalande, Mme Clark, Mme Rousseau, M. Labelle, S. B. Lamontagne, David Raor, F. Sabourin, A. Goyette, J. Perreault, Jacques Goyette, Bénédict Demers, Es. Demers, du Marché Bonsecours de Montréal.

ON EXÉCUTE A CETTE IMPRIMERIE TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS.

— Oh! oui, Madame, répondit la petite; je n'ai plus peur... puisque vous êtes avec moi. Mais que faisons-nous ici, seules et au milieu de la nuit?

— Asseyez-vous là, Clara, et écoutez-moi sans m'interrompre: j'ai à vous dire des choses qu'il ne faut pas oublier de toute votre vie.

— O mon Dieu, vous tremblez, Madame! j'ai peur, j'ai peur encore!

— Sois tranquille et ne t'inquiète pas, Clara. Il ne peut nous arriver aucun mal ici. Écoutez-moi attentivement, pour l'amour de Dieu... Chacun croit que tu es une pauvre orpheline, Clara; chacun pense que tu deviendras une humble servante, que tu seras, pendant ta vie entière, condamnée à travailler comme une esclave et à obéir aux ordres de maîtres qui te paieront en mercenaire. Tu le crois aussi, toi, et tu es contentée du malheureux sort qui t'attend. Mais tout cela n'est pas vrai, Clara! Un jour, tu commanderas en maîtresse, tu mettras de beaux habits, tu auras une magnifique voiture, tu séduiras par ta beauté les plus nobles gentilshommes, et tu regarderas fièrement du haut de ta grandeur quinquante personnes se soumettre à ta première condition. Car, vois-tu bien, mon enfant chérie, tu es une mère qui sacrifierait sa vie pour faire faire ton bonheur. Cette mère est noble, riche, puissante, et jamais, non jamais elle n'abandonnera son ange bien-aimé!

(A continuer.)

Assurance contre le Feu et sur la Vie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Provinciale Ecossaise.

Capital, un million Sterling. Bureau principal: Montréal, 9, Grande Rue St. Jacques. La Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise poursuit ses opérations d'assurances contre le feu et sur la vie.

SAVON LIQUIDE

Laver et Nettoyer le Linge, etc., etc.

PELLY & LUPTON

Seuls Fabricants sur ce Continent de l'Article susdit, qui est une Invention anglaise, et que l'expérience montrera sans rival pour les buts indiqués.

Out l'honneur d'annoncer qu'ils sont prêts à exécuter toutes les demandes qui pourront leur en être faites, depuis un Gallon et au-dessus.

Il est bien meilleur marché, car, avec la même quantité de Savon, on peut faire un plus grand lavage.

Il épargne beaucoup de temps, même lorsque les vêtements n'ont pas été trempés, et, lorsqu'ils ont été trempés, il faut que très peu de frottement dans l'eau claire pour les nettoyer des saletés de la première eau.

Son action dégraisse est très grande, car il agit également bien sur les grosses Toiles de Cuisine, sur les Toiles fines ou les Toiles Cambry qui deviennent d'une blancheur éclatante.

LE SAVON LIQUIDE

est également bon pour écurer: les planchers de Bois, les Tables, etc., les Objets de Fer-blanc, de Cuivre, et en général tous les Ustensiles de Ménage.

C'est encore le meilleur Article connu pour nettoyer la Laine, et il est recommandé aux Décorateurs de Maison, aux Peintres, aux Vernisseurs, etc., ainsi qu'aux particuliers, comme un Savon très utile et très économique, nettoyant promptement et d'une manière efficace de grandes surfaces d'Objets peints ou vernis.

Pelly et Lupton désirent ajouter ici quelques-unes des recommandations qu'ils ont reçues, certifiant et faisant connaître le mérite de leur Savon Liquide:—

St. Lawrence Hall, Montréal, C. E., 7 août 1860.

MM. Pelly et Lupton.

Messieurs.—On a fait usage de votre Savon Liquide dans cet Etablissement, et il est parfaitement ce qu'on l'a dit être, c'est-à-dire très économique, favorable aux Ecoles et tout à fait dégraisseur dans ses procédés.

Nous sommes, Messieurs, Vos, etc., (Signé.) HOGAN et PENN.

Donegana Hotel, Montréal, 9 août 1860.

MM. Pelly et Lupton.

Messieurs.—Je dois vous féliciter du parfait succès que vous avez obtenu dans la manufacture de votre Savon Liquide que j'ai pu soigneusement apprécier par l'usage que j'en ai fait dans mon Etablissement. Je trouve que l'usage de votre Savon Liquide, dans la même proportion que le Savon dur, est une grande épargne de temps et de travail; en outre, il est supérieur à tout autre Savon pour nettoyer et blanchir le Linge, sans nuire au Tissu, qualité que n'a pas le Savon en Barre.

Je suis, Messieurs, Votre, etc., (Signé.) GEO. F. POPE.

Montreal House, Montréal, C. E., 7 août 1860.

MM. Pelly et Lupton.

Messieurs.—J'ai beaucoup de plaisir à certifier les qualités vraiment supérieures de votre Savon Liquide. Il est préférable, à meilleur marché et plus commode qu'aucun autre Savon pour laver, vu qu'il épargne beaucoup de temps et d'argent.

Je suis, Messieurs, Votre, etc., (Signé.) J. WARREN COLEMAN.

Ottawa Hotel, Montréal, C. E., 7 août 1860.

MM. Pelly et Lupton.

Messieurs.—J'ai fait usage de votre Savon Liquide dans ma Lingerie, et je prends plaisir à le recommander au public comme un Article très utile et d'une grande épargne comparé au Savon en barre.

Votre, etc., SAMUEL J. BROWNING.

La Savon Liquide de Pelly et Lupton sera vendu et délivré aux acheteurs sans aucune charge, pourvu qu'ils soient en dedans des limites de la ville, à 1s. 9d. le Gallon, ou 3 gallons pour une piastre. Il sera accordé un bon escompte aux Acheteurs en Gros, et, si on le demande, il sera transporté en Barils soit aux Stations de Chemin de Fer, soit à bord d'aucun Vaisseau dans le Havre.

A vendre par les Propriétaires et Fabricants au No 53, rue St. François-Xavier, ou à la Manufacture, No 24, rue St. Nicolas Tolentino, donnant dans la Rue Ste. Marie, Montréal.

Montreal, 7 août 1860.

Hôtel du Canada.

PAR E. L. COURVILLE, NAPIERVILLE.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout le confort que l'on peut désirer. M. Courville tient tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, à la Station de Stottville UNE VOITURE pour le transport des voyageurs jusqu'à Napierville.

Napierville, 17 décembre 1861.—6m.

MOISE KEGLE, MARCHAND-TAILLEUR, Rue Richelieu

DEUXIEME MAISON AU SUD DU PONT. Tient un grand assortiment de

Habres—Faites

et exécute les commandes plus le plus court délai et de la manière la plus ponctuelle. St. Jean, 22 Mai 1860.

C. NOLIN

Prends la liberté d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il a reçu son importation d'Automne, consistant en Marchandises Sèches, Groceries, etc.

MODISTE

des Etats, des plus recommandables pour le goût et les talents, vu qu'elle a eu l'avantage de passer plusieurs années dans une des meilleures Maisons de cette Branche aux Etats-Unis.

De plus, une grande variété de

HARDE FAITE,

pour les hommes à très bas prix. St. Jean, 1 oct. 1861.

CHAUX A VENDRE.

Le Soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de bâtir un Fourneau à Chaux dans la ville de St. Jean, sur la rue Bernier, en arrière du Cimetière Catholique. Il est maintenant prêt à fournir aux Constructeurs et autres, la Chaux qui leur sera nécessaire, à des prix très modérés. On pourra aussi s'en procurer à la nouvelle bâtisse de l'Eglise qu'il est actuellement à construire.

JOHN McNEIL, St. Jean, 14 juin 1861.—tm.

JOHN McNEIL

Offre aussi en vente un bon choix de

Tombeaux, Monuments, Tables,

en marbre blanc et en pierre de différentes grandeurs et de tous les prix. St. Jean, 14 juin 1861.—tm.

Compagnie d'Assurance

UNITY

sur la Vie et contre le Feu DE LONDRES.

CAPITAL. £2,500,000 stg.

Fonds déposés en Canada \$50,000

Ne faisant plus QU'UNE avec la Compagnie d'Assurance Equitable contre le Feu.

Bureau Principal.

CANADA—Merchant's Exchange, Montréal.

Directeurs du Département du Feu:

- W. Lunn, Ecuier, J. Frothingham, " B. Holmes, " H. Laroque, " J. G. Mackenzie, " W. Torrance, "

W. P. Reynolds, Esq., Agent.

Pour l'Amérique Britannique du Nord.

Toutes les formalités requises des Compagnies d'Assurance, ont été observées conformément à l'Acte parlementaire, concernant les dites Compagnies. Toutes espèces d'Assurances seront transigées et prises à des taux de Primes très modérés.

T. HICKEY, Agent

Pour St. Jean et Chambly. 22 Février 1861.—a

Arrivé du Prince Alfred.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'ils en ont reçu depuis leur entrée en affaires, sollicitent de nouveau la continuation de son patronage et son attention pour leur fonds varié et étendu de

Marchandises Sèches

de Goût et d'Etape, des mieux choisis,

Groceries,

VERRERIES, FAIENCES,

LIQUEURS, ETC.

Porte voisins, Cité Nord-Est de Mme. Perrault, en face de la Brasserie nouvelle,

Rue Front,

ST. JEAN, C. E.

BONNE COUR ET REMISES.

St. Jean, 7 juin 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS

J. E. CLEMENT & Cie.

Annoncent à leurs nombreuses pratiques qu'ils viennent de recevoir d'Angleterre

50 Caisses de Marchandises Sèches,

de Printemps des derniers goûts, parmi lesquelles se trouvent une quantité d'Indiennes et de Cotons avariés, qu'ils sacrifieront à très bas prix. Ils augmentent aussi de beaucoup leur

DEPARTEMENT DE MODES.

Aya à disposition un Moulin à Couler. Ils recevront tous les mois.

Les Nouvelles Modes de Paris et de New-York.

De plus: Pour satisfaire aux nombreuses demandes du public, ils ont engagé un habile Tailleur de Montréal, qui sera prêt à exécuter sous le plus court délai et avec satisfaction, toute espèce de Commandes pour Habits, Surtout Noir, Habits de Chasse, Pantalons, Vestes et Habits d'Enfants, d'après la coupe des derniers goûts.

Ils tiendront aussi un grand Assortiment de

HARDES FAITES,

à des prix très modérés. Ainsi allez visiter leur Etablissement, où vous trouverez des Marchandises Sèches à grand marché et toute espèce de Modes et des Hardees Faites à bas prix.

JOE ED. CLEMENT & CIE. Vis-à-vis le Cadenas Rouge.

AUGUSTIN DEMERS, Epicier,

COIN DES RUES CHAMPLAIN ET BERNIER.

Annonce que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles. Ayant une grande expérience dans sa ligne d'affaires, il est en mesure de pouvoir aux besoins de ses pratiques en ayant constamment en mains un fonds considérable et complet de Très verts et noirs, Cassonnades, Savons, Empois, Chandelles, Epices, etc., etc.

Sa ligne de conduite est d'offrir de bonnes marchandises

à BAS PRIX!!!

St. Jean, 30 mai 1860.

CHARLES VILLEMAIRE,

Ferblantier,

Rue Front,

Dans la Maison ci-devant occupée par M. L. Lacasse.

M. Villemaire annonce à ses amis et au public en général qu'il a en main un bon assortiment de Ferblanterie de fantaisie et unie, et qu'il est maintenant prêt à exécuter toutes espèces d'ouvrages en Fer-blanc, Toile et en Zinc que l'on voudra bien lui confier. Il sera toujours prêt à se rendre au domicile pour monter les Poêles ou tous autres ouvrages dépendants de cette ligne, que l'on voudra bien lui faire faire.

Il espère que sa longue expérience dans ces ouvrages et la modicité de ses prix, lui mériteront une part du patronage public. St. Jean, 3 sept. 1861.

NOUVEL ET SEUL

Etablissement Canadien!

BROSSES,

A des prix très modérés.

Guenette et Frère.

NO. 78, RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS LE JARDIN DU GOUVERNEUR, MONTREAL.

Tiennent constamment en mains un assortiment varié de Brosses à plancher, à soulier, à poêle, à cheval, à drap, à chaises, à godron à Tanneurs. Blanchisseurs, Epoussoirs, Têtes de balais, Pinceaux fins pour peinture, pour vernis, pour chaises, etc., etc. Tout ouvrage fait par eux-mêmes et des mieux fini.

Toute commande pourra être faite à St. Jean, à Mr. I. Bourguignon qui pourra fournir un échantillon de tous les articles ci-dessus mentionnés. St. Jean, 30 mai 1860.

Nouvelle Importation

DU Printemps.

Aux Contrevents Barres.

T. D. M^C GUIRE.

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il en a reçu depuis le commencement de ses affaires, profite de cette occasion pour attirer l'attention de ses amis et des acheteurs en général sur son Nouveau Fond de MAGASIN, consistant en MARCHANDISES SECHES de Goût et d'Etape,

Groceries,

Ferromeries,

Verreries,

Clous, etc., etc.

Vins et Liqueurs

ET QUALITE SUPERIEURE

Enseigne des

CONTREVENTS BARRES

RUE RICHELIEU,

St. Jean, 30 Mai 1860.

BONNES

NOUVELLES

POUR LES

FAMILLES

Moyen de Laver

AVEC

PROMPTITUDE

[ET SANS

DEPENSES

MACHINE A LAVER

DE

R. GARAND,

Avec laquelle une femme peut laver dans deux heures, ce qu'elle ne pourrait dans une journée.

PATENTE DE H. A. LAWRENCE.

PRIX { No. 1 \$12

No. 2 \$11

No. 3 \$10

Un enfant peut la mettre en mouvement. Venez la voir fonctionner, à la boutique du Soussigné.

R. GARAND, St. Jean, 9 avril 1861.

Nous, Soussignés, certifions avoir fait usage de la Machine à Laver de M. Garand et en être des plus satisfaites. Elle blanchit toute espèce de linge, avec promptitude et sans l'endommager.

MRS. VAUGHAN. MME. LABELLE. MME. DUPONT. MME. DANIEL. MME. BISSONNET. MRS. J. O. ALLEX. MME. POUTRÉE. MME. LONGTIN. R. ROMAN.

HENRI MERCIER,

Hotellier

ET

COMMERÇANTS DE GRAINS

Rue McCumming, à l'ancien Bureau du "Franco-Canadien."

Tient constamment en mains un assortiment complet de FLEUR, GRAINS de toute espèce, LARD, VOLAILLES, OEUFS et de tout genre de produits. St. Jean, 30 Mai 1860.

Guilbault et Dufresne,

RELIEURS,

COIN DES RUES

St. Vincent et St. Amable,

En face de la Librairie de

MM. J. B. ROLLAND ET FILS.

MONTREAL.

M. Guilbault et Dufresne exécutent, sur commande et dans le plus court délai toute espèce de RELIEURS, dans les derniers goûts et aux prix les plus modérés. Montréal, 6 nov. 1860.

Hôtel St. Jean.

F. Monette,

Propriétaire.

Rue Richelieu, au Centre des Affaires et à quelque pas du Marché.

Il tient constamment des Voitures à la disposition du public. St. Jean, 31 mai 1860.

THEOPHILE ARPIN,

Marchand de Grains.

Fleur, Lard, Volailles, Oeufs.

et toutes espèces de Produits, PLACE DU MARCHÉ AUX LEGUMES St. Jean, 30 mai 1860.

C. J. LABERGE,

AVOCAT. Rue Bernier, St. Jean, 1 déc.

J. DELAGRAVE,

AVOCAT. Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

H. TUGAULT,

AVOCAT. Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

CHS. LOUPRET,

AVOCAT. Rue Napier, Iberville, 30 mai.

Edmond Ducondu,

AVOCAT. Rue Nationale, Porte voisine du Bureau d'Enregistrement. St. Jean, 30 mai 1860.

J. L. DECARY,

AVOCAT. Napierville.—Bureau au Palais de Justice à St. Cyprien. Napierville, 12 juin 1860.

P. D. HEYNEMAN,

AVOCAT. NAPIERVILLE. Rue l'Acadie, en face de l'Eglise Catholique. Napierville, 19 juin 1860.

T. R. JOBSON,

NOTAIRE. Coin des Rues Bernier et Champlain.—30 mai.

F. G. MARCHAND,

NOTAIRE. Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

PH. BEAUDOUIN,

NOTAIRE. Rue Napier—Iberville, 14 déc. 1860 N. B.—Il écrit les deux langues.

J. H. Aubertin,

NOTAIRE. Rue Stephenson, Iberville, 30 mai.

V. & C. Vincolette,

NOTAIRES. Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860.

Chs. Thomas Charbonneau,

NOTAIRE. L'ACADIE. L'Acadie, 22 juin 1860.

Hypolite Gervais,

HUISSIER. Coin des rues Sarveyor et Christie.—Iberville, 30 mai 1860.

Julien Benoit,

HUISSIER ET COLLECTEUR. Se charge de toutes espèces de Collections. Rue St. Charles. St. Jean, 29 janv. 1861.

Dr. BISSONNET,

Notaire. Rue St. Charles, porte voisine de St. A. Davignon, Notaire. St. Jean, 30 mai 1860.

Drs. Thifault & DeLorimier,

vis-à-vis l'Eglise Catholique. NAPIERVILLE. Napierville, 21 mai 1861.

T. AMYRAULD,

PROFESSEUR DE MUSIQUE. Rue Stephenson.—Iberville 6 août 1861.—a

H. CORRAN,

ORFÈVRE ET HORLOGER RUE RICHELIEU, COTE EST

Tous les ouvrages sont garantis. St. Jean, 30 mai 1860

MAISON CANADIENNE,

Porte voisine du News, RUE FRONT, ST. JEAN

MONTRES, HORLOGE BIJOUTERIES et Articles de Fantaisie, patrons très variés et des derniers goûts.

Tous articles et ouvrages garantis.

Le Franco-Canadien

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE.

Les conditions de l'abonnement sont: DEUX PIASTRES ET DEMIE par an payables à la fin de chaque année, ou DEUX PIASTRES payables d'avance. Toutes lettres et correspondances doivent être adressées (Franc de port) au Propriétaire du Franco-Canadien, à St. Jean.

Prix des Annonces.

Six lignes, première insertion 50 cts

Chaque insertion subséquente 13 "

Dix lignes, première insertion 67 "

Chaque insertion subséquente 17 "

Au-dessus de dix lignes, par ligne 7 "

Chaque insertion subséquente, par lig 2 "

Un carré, à l'année \$30.00

Un demi-carré " 16.00

I. Pourguignon, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE Rue Front, à l'ancien Hôtel Moit, porte vis-à-vis du Bureau de Poste.